



BON DE RÉSERVATION

Séjour ADOS du 10 au 14 juillet 2023

Base de Chambrey

Séjour encadré par Véronique Mathieu et 3 animateurs diplômés : attention places limitées !

Pour qui ? Vos ados, de la 6^{ème} à la 3^{ème} (âge maxi : 15 ans).

- Hébergement sous tentes (établissement de repli, blocs sanitaires et cuisine sur place)
- Apprentissage de la vie en collectivité (participation à la gestion et à la préparation des repas)
- Diverses activités possibles :
 - Activités nautiques : canoë
 - Activités de plein air : tir à l'arc, VTT, escalade, course d'orientation
 - Activités sportives : ping-pong, basket et badminton
 - Animations Nature (2 thèmes différents)
- Animations variées tout au long du séjour : veillées au coin du feu, soirées jeux, etc.

Arrivée le lundi 10 juillet à 9 heures et retour le vendredi 14 juillet à 16h30.

Les transports aller et retour doivent être assurés par les parents.

Tarifs selon votre quotient familial CAF ou MSA

Quotient familial	Forfait semaine complète / enfant
< 500	200 €
501 à 800	230 €
801 à 1 200	260 €
1201 à 1 600	275 €
> 1 601	290 €

Le prix comprend l'ensemble des activités ainsi que les repas.

En cas de non-production de l'attestation de quotient familial CAF (ou à défaut du dernier avis d'imposition), le tarif maximum sera appliqué.

Déductions possibles : CAF, MSA, CE, chèques vacances, subventions.

Les enfants de la commune de Bazoncourt bénéficieront d'une remise de 50 € sur leur séjour.

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Mardi 11 avril 2023 de 18h à 20h et samedi 15 avril 2023 de 10h à 12h

Se munir du dossier téléchargeable sur le site de la Mairie : [BAZONCOURT – Site officiel de la commune](https://www.bazoncourt.fr)

- ☐ Bon de réservation
- ☐ Fiche sanitaire
- ☐ Règlement intérieur signé
- ☐ Autorisations parentales
- ☐ Informations relatives au séjour
- ☐ Carnet de santé (ou photocopie des pages vaccination)
- ☐ Certificat médical autorisant la pratique du sport (à remettre au plus tard pour le 15 juin)
- ☐ Certificat de nage (à remettre au plus tard pour le 15 juin)
- ☐ Attestation d'assurance
- ☐ Autorisation de transport (si une personne différente des responsables légaux récupère l'enfant)
- ☐ Attestation de quotient familial CAF (Espace personnel/Mon compte/Mes attestations) ou MSA, à défaut dernier avis d'imposition du foyer
- ☐ Règlement :
 - Bons CAF ou MSA, chèques vacances (originaux)
 - RIB et autorisation de prélèvement ou chèque à l'ordre du Trésor Public (pas de règlement en espèces, ni CB)